

Trois objectifs politiques pour la Convention de l'UE

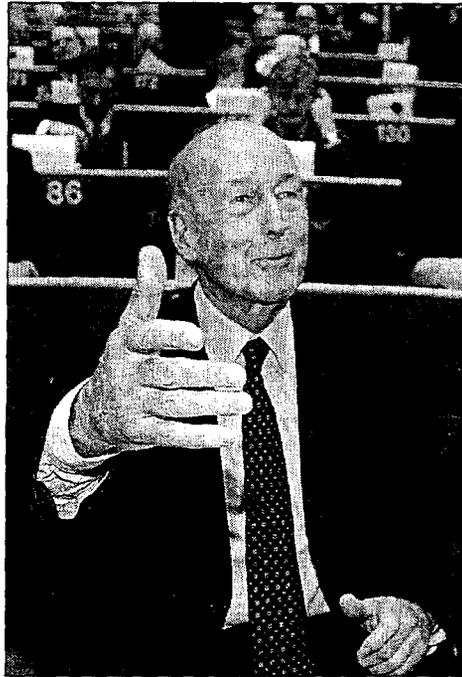
Philippe Herzog (*)

La Convention d'élus et de représentants des Etats chargée d'élaborer un projet de réforme de l'Union européenne, a commencé ses travaux. Le contexte politique est défavorable, avec la montée, dans de nombreux pays, de réactions négatives contre l'intégration. A cet égard, les premières indications disponibles sur le 2^e référendum irlandais concernant la ratification du traité de Nice, annoncent un 2^e « non », qui ouvrirait une crise politique et augmenterait d'autant plus la responsabilité de la Convention.

Après des élections présidentielles où l'Europe a brillé par son absence, aucun débat public n'est prévu en France et ailleurs sur les objectifs politiques à poursuivre dans la Convention. Ouvrons ce débat ici.

Le premier objectif est la définition d'un projet. Les citoyens veulent avant tout savoir si l'Union peut défendre des choix de société, une protection sociale, dans le contexte de la mondialisation. Les Etats sont divisés. Cependant ils ont souscrit de bons objectifs au Sommet de Lisbonne 2000 : d'ici à 2010, plein emploi, augmentation des taux d'activité, construction d'une économie basée sur la connaissance. Auxquels doivent s'ajouter : l'inclusion et la cohésion sociales, le rattrapage économique des pays d'Europe centrale et orientale. « Constitutionnaliser » ces objectifs cimenterait la volonté de former une réelle communauté.

Mais on n'atteindra jamais ces buts avec le socle économique actuel, fondamentalement déséquilibré. Qu'on l'appelle « économie sociale de marché » en Allemagne, « économie mixte » en France, un deuxième grand objectif est d'équilibrer le marché unique et l'euro par des coopérations et des politiques publiques. Réformer le cadre de la politique de la concurrence est indispensable. Qu'il s'agisse des concentrations, des aides d'Etat ou des ententes, la Commission tranche avec un seul critère : le supposé intérêt des consommateurs. Il faut établir des obligations et missions de



Présidée par Valéry Giscard d'Estaing, la Convention européenne rassemble des élus et des représentants de tous les Etats membres. Elle est chargée d'élaborer un projet de réforme de l'Union. (Photo Cerles/AFP.)

l'Union pour le développement industriel, les services d'intérêt général et les solidarités au même niveau que les règles de la concurrence. Et il faut briser le cumul des pouvoirs de la Direction de la concurrence, le plus souvent seul législateur, juge, et expert en la matière. Autre urgence : stopper les excès de la compétition fiscale. Chaque Etat attire les capitaux chez lui par tous les moyens. L'harmonisation fiscale et notamment une définition européenne des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur les revenus financiers s'imposent.

On doit en même temps donner sens à une politique économique commune. Réduire les déficits publics avec le Pacte de stabilité budgétaire n'est qu'une discipline ; il manque un pacte d'investissement et de croissance, lequel nécessite une Union dotée de ressources propres et d'un véritable budget.

C'est seulement si les nations membres partagent un modèle économique et social renouvelé, que l'Union pourra prétendre être forte dans le monde et définir une politique extérieure et de la sécurité intérieure et extérieure cohérente.

Un troisième objectif est la démocratisation du système institutionnel, qui elle-même n'est possible qu'avec la création d'un espace public européen. Depuis 1957, les traités sont fondés sur un compromis

a-démocratique pour lequel la Communauté est un espace de droit, de marché, et de coordinations inter-institutionnelles où les citoyens n'ont pas prise. Depuis 1979, le Parlement européen est élu au suffrage universel, mais les élections demeurent privées de véritables enjeux, en raison des jeux politiques des partis nationaux. Aujourd'hui, Conseil et Commission sont des organes malades et hors contrôle. Il ne faut pas privilégier l'un sur l'autre mais les responsabiliser tous les deux : respect d'un agenda provenant de choix effectués au suffrage universel lors des élections européennes ; vote à la majorité qualifiée au Conseil de façon transparente. Le Parlement européen doit avoir un pouvoir de codécision élargi et les parlements nationaux, une capacité de délibération et de contrôle. Mais surtout la citoyenneté européenne doit prendre corps. Jean Gandois parle de la création d'un « espace ouvert d'échanges professionnels et culturels ». Dans chaque ville, chaque école, chaque entreprise, chacun doit pouvoir s'informer, s'éduquer, participer. L'Etat français, comme les autres, s'en moque totalement et conduit sa politique européenne comme une politique étrangère. Rappelons-le à ses devoirs sans tarder.

(*) Député européen et président de Confrontations

La Convention «tricote» l'Europe

Les conventionnels s'opposent au pillage des compétences de l'Union.

Bruxelles (UE)
de notre correspondant

Pas question de «renationaliser» l'Europe: la Convention européenne, chargée de préparer la Constitution de l'Union élargie (1), a insisté «dans l'ensemble, sur la nécessité de ne pas remettre en cause les missions de l'UE», comme l'a souligné Valéry Giscard d'Estaing, son président. Réunis lundi et mardi à Bruxelles, pour la seconde session plénière, les 108 conventionnels n'ont effectivement pas sombré dans «le pillage des compétences européennes». Un résultat qui n'était pas joué d'avance, la Convention étant majoritairement composée de représentants des Etats et des Parlements nationaux, soucieux de leurs pouvoirs (2). Chacun a convenu que, sauf exception, ce que l'Europe faisait, elle le faisait bien. Pourtant, la tentation de détricotier l'Europe est bel et bien présente. La charge, ce n'est pas un hasard, a été menée par Peter Haine, représentant britannique, qui juge que «ce qui n'est pas délégué à l'Union doit rester aux Etats membres. Ce qui doit être délégué à l'UE, c'est lorsque les Etats membres ne peuvent agir seuls mais, alors, la proportionnalité doit être respectée». En clair, si les pouvoirs des Etats ne peuvent être discutés, ceux de l'Union le sont à tout moment. Une opinion lourdement appuyée par le représentant de l'Italie, Gianfranco Fini, qui en a profité pour demander à ce que «l'Europe sociale» revienne dans le giron des Etats...

Catalogue. Erwin Teufel, représentant le Bundesrat (qui réunit les représentants des Länder allemands), a été plus loin en plaidant pour qu'un catalogue précis des compétences de l'UE et des Etats soit arrêté. Il veut en profiter pour rendre à ces derniers (ou aux régions) des pouvoirs qu'ils ont perdus, par exemple dans le domaine de «la protection de la nature». «Il faut changer de perspective: tous les problèmes ne doivent pas obligatoirement être renvoyés à l'Europe», a-t-il insisté, soulignant que Bruxelles devrait s'occuper prioritairement de coopération policière, de contrôle de l'immigration et d'une «politique étrangère et de sécurité commune digne de ce nom». Et surtout ne pas toucher à la formation, à l'éducation, au système social ou à l'organisation administrative. Afin d'éviter tout empiètement de l'UE, il demande que les conflits de compétences soient réglés par une instance composée de délégués des Parlements nationaux et de l'Europarlament. Pas question de laisser la Cour de justice des Communautés européennes, trop intégratrice à son goût, y mettre son nez. Avec ces positions, Teufel s'est pris une volée de bois vert. Le député Johannes Voggenhuber (Vert, Autriche) a estimé que «l'Union ne doit pas être un va-et-vient permanent. Ce n'est pas parce qu'on construit un toit à la maison qu'il faut faire sauter le balcon». Pierre Moscovici, représentant de la France, s'est opposé au «simplisme» des catalogues de compétences. Le représentant allemand, Peter Glotz, lui a donné le coup de grâce: «Je suis convaincu qu'il est impossible de travailler avec un catalogue de compétences fixes, l'UE doit être capable

«L'UE ne doit pas être un va-et-vient permanent. Ce n'est pas parce qu'on construit un toit à la maison qu'il faut faire sauter le balcon.»
Johannes Voggenhuber
député vert, Autriche

d'agir ou de réagir.»

Tout comme il «n'est pas d'accord avec un catalogue de compétences qui devraient être réservées à tout jamais aux Etats membres».

Subsidiaire. Bref, la grande majorité de la Convention semble s'opposer à ce que les pouvoirs de l'Union soient fixés à jamais — même Fini est d'accord. Pour autant, il ne faut pas croire que les conventionnels soient

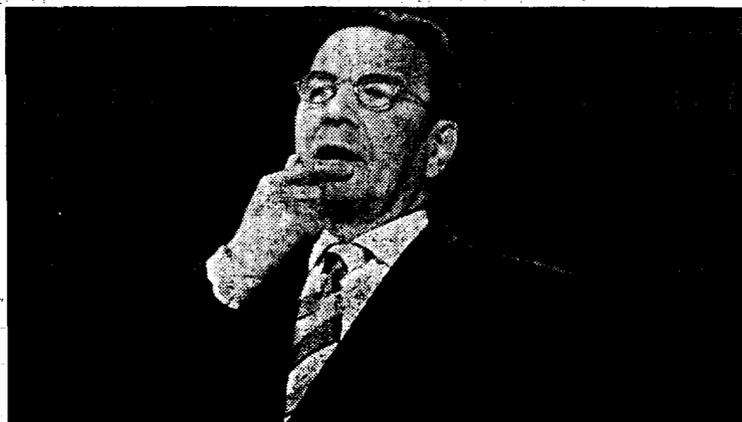
tentés par un fédéralisme pur jus. «Les opinions les plus extrêmes sont très peu défendues, qu'elles soient eurosceptiques ou fédéralistes», explique à Libération l'ancien président de la République française. Il souligne ainsi que personne n'a demandé de nouvelles compétences pour l'UE. Sauf, il est vrai, dans des domaines majeurs: la politique étrangère, la sécurité intérieure (y compris l'immigration) et la justice. En clair, les conventionnels veulent que l'Union ait davantage les attributs d'un Etat classique et laisse aux Etats membres la liberté de s'occuper du subsidiaire ●

JEAN QUATREMER

(1) Tous les documents de la Convention sont disponibles sur son site Web: <http://european-convention.eu.int>
(2) Les 105 délégués (et un nombre identique de suppléants) représentent 28 Etats (les Quinze plus les 13 candidats, y compris la Turquie). L'Europarlament compte 16 membres, les Parlements nationaux, 56, les gouvernements, 15, et la Commission, 2. Il faut aussi y ajouter le président et les deux vice-présidents.

EUROPE • Pour Schröder, la Convention devra traiter du financement de l'Union

■ Le chancelier considère que le financement de l'Union européenne (UE) doit constituer un des quatre piliers des travaux de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing.
 ■ Berlin souhaite réduire sa contribution au budget communautaire.



Le chancelier ne remet pas en cause la position de « contributeur net » de son pays au budget de l'Union mais entend que soit déterminé « le montant de cette part ».

UNE SEMAINE après Lionel Jospin à Berlin, le chancelier Schröder entendait vendredi à Fribourg-en-Brisgau livrer sa propre vision de « la relation franco-allemande dans une Europe élargie ». Si la première partie de son discours consacrée au (vieux) couple France-Allemagne était tout aussi convenue que celle du Premier ministre français il y a une semaine, son aparté improvisé sur la Convention sur l'avenir de l'Europe fut bien moins orthodoxe.

Pas de mandat. Parmi les quatre principales questions auxquelles, de l'avis de Gerhard Schröder, cette Convention doit répondre, il a rangé celle du financement de

l'Union. Or, on cherche en vain un pareil mandat dans la déclaration « sur l'avenir de l'Union » adoptée au sommet de l'UE de Nice (2000) ou dans celle de Laeken (mi-décembre 2001) décidant de « la convocation d'une Convention sur l'avenir de l'Europe ». Tout au plus, le nouvel agencement des compétences prévu aura-t-il des conséquences sur les budgets attribués à l'une ou l'autre des institutions.

Rappelant que l'Allemagne « a beaucoup bénéficié de l'intégration européenne, notamment de ses possibilités économiques grâce aux marchés

intégrés » et qu'elle « va aussi beaucoup profiter de l'élargissement de l'UE », le chancelier ne remet pas en cause la position de « contributeur net » de son pays au budget de l'Union (« Il est juste que nous prenions en charge une part importante du financement de cette intégration. ») Mais il entend que soit déterminé « le montant de cette part ».

Début février, il avait d'ailleurs proposé, lors d'une entrevue avec des présidents socialistes de conseils régionaux français, de déduire les 0,46 % du PIB correspondant à cette contribution du

calcul du déficit budgétaire allemand – qui frôle actuellement les limites admises par le Pacte de stabilité.

Impôt européen. Dans la perspective du réexamen, en 2006, des enveloppes budgétaires de l'UE, Berlin cherche à réduire sa contribution au budget communautaire, faisant valoir la précarité de sa situation budgétaire avec un déficit oscillant entre 2,5 % et 2,7 % du PIB cette année. Le chancelier allemand considère donc « qu'il est nécessaire d'en discuter au sein de la Convention », et non pas seulement en 2006.

De façon plus elliptique, il a aussi suggéré que « l'on s'interroge sur l'opportunité de transformer le financement indirect actuel [de l'UE] en financement, au moins en partie, direct et en tout cas plus transparent pour les citoyens ».

Certains y voient une allusion à l'idée d'un impôt « européen », vieux serpent de mer de l'UE mais électoralement peu vendeur à cinq mois des élections de septembre prochain. A moins qu'il ne s'agisse de l'idée de ne plus faire transiter par Bruxelles le montant des aides régionales...

FRANK PAUL WEBER, A BERLIN